

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017**

Date de la convocation

Le 5 octobre 2017

Date de l'affichage

Le 5 octobre 2017

Nombre de conseillers élus : 51

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de votes : 39

Le douze octobre deux mille dix-sept à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée par lettre en date du 5 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Paul ECKENFELDER, à la mairie de VERNY.

Présents titulaires : 34

Mesdames et Messieurs : Gérard MOLIE, Gilles BECK, Bernard GUITTER, Christian KLEIN, Jean François HESSE, Jean-Paul ECKENFELDER, Jeanine LECLERC, Jean-Marc REMY, Daniel HIRSCH, Brigitte TORLOTING, Hervé BELLOY, Gérard MICHEL, Guy PETAIN, Raphael ELIN, Jean-Marie SCHMITT, Socrate PALMIERI, Jean-Marie STABLO, Evelyne KIEFFER, Marie-Claude SCHARFF, Bernard THIRIAT, Patrick JOUAN, Antoine HENRION, François LESPAGNOL, Jean STAMM, Maurice LEONARD, Patrice GERARDIN, Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINÉ, François VALENTIN, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Victorien NICOLAS, André MORDENTI, Raymond ARNOULD, Patrice THIEBAUD.

Suppléants remplaçant de droit des titulaires absents : 1

Monsieur Jean-Marie BOY LOUSTAU.

Pouvoirs : 4

Monsieur Philippe JEAN avait donné procuration à Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, Madame Claudine BOUCHE avait donné procuration à Monsieur Jean-Marie STABLO, Monsieur Christophe RENAUD avait donné procuration à Madame Jeanine LECLERC, Madame Edwige TUAKLI avait donné procuration à Monsieur Jean STAMM.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs : Jean Christophe MOULON, François HENOT, Christophe RENAUD, Robert THOMAS, Jean CARSIGNOL, Bruno GANDAR, Jean-Luc ETIENNE, Hervé SENSER, Patrick CLAUSE, Jacques BOUCHES, Philippe JEAN, Stéphane NICOLAS, Claudine BOUCHE, Jean FRANÇOIS, Jean RENAUT, Edwige TUAKLI, Philippe OCHER.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Patrick ANGELAUD, délégué suppléant de la commune d'ANCERVILLE

Monsieur Angel MIDENET, maire de la commune d'ANCERVILLE

Monsieur Jean-Marc GRUNDFELDER, délégué suppléant de la commune de SILLEGNY

Mesdames Aurélie COURRIER, Céline RUIZ, Nathalie VANDAMME et Monsieur Rémi COLIN, agents de la CC du Sud Messin

Mesdames Aurélie COURRIER, Nathalie VANDAMME, Rémi COLIN et Céline RUIZ, agents de la CC du Sud Messin

Monsieur Jean Paul ECKENFELDER accueille les membres du conseil communautaire à la mairie de Verny et remercie Madame le Maire pour cette mise à disposition.

Ordre du jour

- PV du 20-09-2017
- Décisions prises par délégation
- 1. Rapport d'activité 2016 du service public de gestion des déchets
- 2. Redevance incitative : grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 et approbation du règlement de la redevance incitative
- 3. Approbation du règlement des déchèteries
- 4. Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés
- 5. Présentation de l'étude préalable à la réfection et à l'optimisation de la déchèterie située à Rémilly
- 6. Convention Eco-emballages – Barème F
- 7. Commission Concession – Election des membres
- 8. Divers

PV du 20 septembre 2017

Le Procès-verbal en date du 20 septembre 2017, transmis à l'ensemble des délégués communautaires et n'ayant soulevé aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par délégation

Décisions prises par le Bureau (9 septembre et du 2 octobre 2017) :

- Zone « Au Poirier le Boux » à Louvigny : extension du réseau HTA. Signature d'un devis complémentaire avec l'URM d'un montant de 29 943.56€ HT. Il est précisé par ailleurs, que ce devis devrait finalement être revu à la baisse considérant l'impossibilité technique de réaliser un fonçage.
- Etude sur la structuration de la compétence assainissement : les membres du Bureau ont
*approuvé la réalisation d'une étude afin d'anticiper le transfert de la compétence assainissement à l'EPCI au 1^{er} janvier 2020

*Validé le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses €HT	Recettes
AMO Matec : 5 000€	AERM (80%) : 32 000 €
Etude : 35 000€	Sud Messin (20%) : 8 000 €
TOTAL DEPENSES : 40 000 €	TOTAL RECETTES : 40 000 €

*Autorisé le Président à lancer la consultation et à signer le marché avec l'entreprise dont l'offre la mieux disante a été retenue

*Validé le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

- Aide aux manifestations : Les membres du Bureau ont validé, conformément au règlement en vigueur, le principe de l'attribution d'une subvention à l'association « Jeunes Agriculteurs de Moselle » pour la manifestation intitulée « Pays'an fête » pour un montant de 2 000€
- Programme de travaux de ravalement de façades : Les membres du Bureau ont décidé de ne pas octroyer de subvention à Mr SCARAMUZZINO, résidant 3 rue de Metz à Rémilly, considérant que le règlement du programme et en particulier, les préconisations de l'architecte conseils du CAUE ne sont pas respectés.

Décisions prises par le Président :

- Etude de structuration de la compétence assainissement : Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue avec MATEC pour un montant de la prestation est fixée à 5 000€ HT.
- Réalisation de levés topographiques sur la zone « Au Poirier le Boux » à Louvigny.
L'offre la moins-disante, émise par la société GALLANI pour un montant de 2000 € HT a été retenue. Un marché a été conclu avec cette entreprise.

1. Déchets ménagers : rapport d'activité 2015

Il est présenté aux membres du Conseil Communautaire, les principales conclusions du rapport d'activités du Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers du Sud Messin au titre de l'année 2016.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (38 voix pour, 1 abstention) :

- APPROUVE le rapport annuel d'activités 2016 du Service Public d'Elimination des Déchets.

2. Redevance incitative : grille tarifaire applicable à compter du 1er janvier 2018 et approbation du règlement de la redevance incitative

Monsieur le Président fait référence à la délibération en date du 28 janvier 2016, par laquelle le Conseil Communautaire a validé l'instauration d'une redevance incitative au compter du 1^{er} janvier 2018. Il rappelle que lors du Conseil Communautaire du 13 octobre 2016, les modalités d'intégration d'une part incitative ont été approuvées au titre de l'année 2017 considérée comme une année d'expérimentation et de test de la redevance incitative.

Monsieur le Président précise qu'il convient à présent de confirmer ces principes qui seront appliqués de façon effective au 1^{er} janvier 2018.

La grille tarifaire pour chaque type de redevable, et de façon plus générale, le règlement applicable à la redevance incitative sont présentés.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (37 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre) décide :

VU l'avis favorable de la commission Déchets et du Bureau,

- D'APPROUVER le règlement de la redevance incitative applicable au 1^{er} janvier 2018 détaillant la grille tarifaire et les modalités d'établissement de la facturation de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées de la Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM).

Le règlement de la redevance incitative est annexé à la présente délibération.

3. Approbation du règlement intérieur des déchèteries

Le règlement des déchèteries a pour objet de définir l'ensemble des règles applicables au fonctionnement, aux conditions d'utilisation et d'accès des déchèteries communautaires implantées sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Messin (Rémilly et Verny).

En particulier, le règlement précise :

- Les déchets acceptés et refusés
- Les modalités d'accès à la déchèterie
- Le gardiennage et l'accueil des usagers
- Les règles de circulation, de stationnement et sécurité à respecter au sein de l'équipement

Le projet de règlement intérieur unique pour les deux déchèteries est présenté, en soulignant les conditions d'accès aux déchèteries applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VU l'avis favorable de la commission Déchets et du Bureau,

- D'APPROUVER le règlement intérieur des déchèteries applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Le règlement est annexé à la présente délibération.

4. Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte vise à définir les conditions et modalités auxquelles est soumis le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire communautaire. Il s'adresse à l'ensemble des usagers ménages et non ménages (activités professionnelles, administrations,...) qui utilisent le service de collecte et d'élimination des déchets.

Le projet de règlement de collecte applicable au 1^{er} janvier 2018 est présenté, en précisant notamment les différents types de déchets et leurs modalités de collecte.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VU l'avis favorable de la commission Déchets et du Bureau,

- D'APPROUVER le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Le règlement de collecte est annexé à la présente délibération.

6. Convention Eco-emballages – Barème F

Les deux acteurs historiques Eco-emballages et Eco- folio s'unissent pour créer la société CITEO afin d'offrir de nouveaux services aux entreprises, moderniser le tri et le recyclage, et mobiliser les citoyens. Cette fusion crée un pôle d'expertise, de conseil et d'innovation unique en France pour accélérer le développement de l'économie circulaire.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers
- Atteindre un taux de recyclage de 75%
- Doubler les performances de recyclage des emballages en plastique (extension des consignes de tri d'ici 2022)
- Améliorer le tri en ville

Pour y parvenir, il faudra notamment moderniser les centres de tri, innover dans la collecte, digitaliser le tri et renforcer la sensibilisation.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (38 voix pour, 1 abstention), décide:

VU le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement
VU l'avis favorable de la commission Déchets et du Bureau,
- D'OPTER pour la conclusion du contrat CAP 2022 (Barème F) avec CITEO pour la période 2018 - 2022
- D'AUTORISER le Président à signer, par voie dématérialisée, le contrat CAP 2022 avec Citéo pour la période à compter du 1^{er} janvier 2018
- D'OPTER pour les contrats de reprise en option filière
- D'AUTORISER le Président à signer les contrats de reprise des matériaux avec les entreprises de l'option filière
- D'AUTORISER le Président à signer le contrat pour l'adhésion relatif aux déchets papiers

7. Commission Concession - Election des membres

Lors de la séance du 20 septembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une commission concession chargée d'établir dans le cadre d'une procédure de concession d'aménagement, un avis sur les candidatures reçues préalablement à l'engagement de négociation avec un ou plusieurs candidats sélectionnés.
Compétente pour toutes les concessions instituées par une délibération, la commission est composée, en plus du Président de la Communauté de Communes du Sud Messin qui présidera la commission, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
Conformément à l'article R 300-9 du Code de l'Urbanisme, les membres sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Selon les conditions de dépôt de listes fixées par le Conseil Communautaire, une seule liste a été déposée :

Membres titulaires

Jean-Marie STABLO
Brigitte TORLOTING
Guy PETAIN
Gilles BECK
Jean STAMM

Membres suppléants

Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINÉ
Maurice LEONARD
Bruno GANDAR
Bernard GUITTER
Jean-Marc REMY

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la commission concession à main levée.

Outre le Président de la Communauté de Communes du Sud Messin qui présidera la commission concession, ont été élus à l'unanimité :

Membres titulaires de la commission concession

Jean-Marie STABLO
Brigitte TORLOTING
Guy PETAIN
Gilles BECK
Jean STAMM

Membres suppléants de la commission concession

Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINÉ
Maurice LEONARD
Bruno GANDAR
Bernard GUITTER
Jean-Marc REMY

Les membres de la commission sont désignés pour la durée du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Liste des délibérations de la séance du 12 octobre 2017

1. Rapport d'activité 2016 du service public de gestion des déchets
2. Redevance incitative : grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 et approbation du règlement de la redevance incitative
3. Approbation du règlement des déchèteries
4. Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés
6. Convention Eco-emballages – Barème F
7. Commission Concession – Election des membres

Affiché au siège de la collectivité le 18 octobre 2017.

Fait à Verny, le 18 octobre 2017

Le Président



Jean-Paul ECKENFELDER

